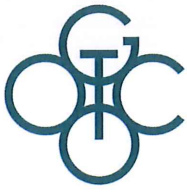


Ref.n°	GTO TN/E/X/005 (BT)
Versie Version	1.0
Datum Date	18.12.2017
Pag.	1 van 2

Onderwerp <i>Sujet</i>	Protection contre les surintensités
Wetgeving - voorschrift - relatie <i>Législation - prescription relation</i>	Art. 119
Trefwoorden <i>Mots clés</i>	Protection contre les surcharges, sécurité
Vraag - Omschrijving onderwerp <i>Question - Description sujet</i>	<p>L'article 119 du RGIE stipule : lorsque des raisons impérieuses de sécurité l'exigent, il est admis de se dispenser de protection contre les surintensités par court-circuit et interdit de placer le dispositif de protection contre les surcharges sur les canalisations alimentant une machine ou un appareil dont l'arrêt inopiné pourrait présenter des dangers ou des inconvénients graves, comme... Les dimensions des conducteurs de ces circuits sont choisies conformément aux règles de l'art.</p> <p>Comment choisir la section adéquate, comment choisir la protection ?</p>
Antwoord - argumentatie <i>Réponse - argumentation</i>	<p>La section des conducteurs doit être choisie conformément aux règles de l'art. Comme règle de l'art on peut utiliser les prescriptions de la NF C15-100 (2002) art.563.3 et 433.3. Sauf prescriptions spécifiques du fabricant du moteur, on peut considérer qu'il est satisfait aux règles de l'art, si la section des conducteurs est déterminée pour un courant admissible égal à 1,5 x le courant nominal du moteur.</p> <p>Si l'on choisit une protection qui ne satisfait pas aux conditions de l'article 118.01 on peut dire qu'il n'y a pas de protection contre surcharges prévue.</p> <p>Lors de la détermination de la section on doit également regarder la chute de tension en cas d'incendie, la protection des personnes, ...</p> <p>Exemple :</p> <p>Un moteur avec un courant nominal de 16 A, il n'y a pas de prescriptions spécifiques du fabricant.</p> <ul style="list-style-type: none">- Choisir la section des conducteurs pour un courant de 1,5 x 16 A = 24 A, en fonction du mode de pose, ex. 4 mm²- Choisir la protection : ex. disjoncteur C32A car il ne satisfait pas aux conditions de l'article 118.01 <p>Circuit d'éclairage.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les appareils d'éclairage ne savent pas être « surchargés ».- Choisir la section des conducteurs en fonction du courant d'utilisation ex.2,5mm² <p>Choisir la protection : ex. disjoncteur C32A car il ne satisfait pas aux conditions de l'article 118.01</p>
Besluit <i>Conclusion</i>	Voir ci-dessus
Bijlage <i>Annexe</i>	/
Geschiedenis <i>Historique</i>	






GEMEENSCHAPPELIJK TECHNISCH ORGAAN
van de Erkende Controleorganismen – E.D.T.C.

ORGANE TECHNIQUE COMMUN
des Organismes de Contrôle agréés – S.E.C.T.

PROJECTGROEP CERTIBEL VZW GROUPE DE PROJET CERTIBEL ASBL

TECHNISCHE NOTA
NOTE TECHNIQUE

Ref.n°	GTO TN/E/X/005 (BT)
Versie Version	1.0
Datum Date	18.12.2017
Pag.	2 van 2

Goedkeuring WG Approbation GT	Goedkeuring BC Approbation CP
 B. VAN ROSSUM Directeur technique datum/date 15/12/2017 ref. pv GTO 15/12/2017	  VINÇOTTE VZW Jos Windey Directeur-Generaal Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde datum/date ref. pv GTO BC

Nota : De informatie opgenomen in deze technische nota wordt uitsluitend ter beschikking gesteld voor informatieve doeleinden en kan geenszins in tegenspraak zijn met enige wetgeving. Het GTO kan niet aansprakelijk gesteld worden voor enige schade als gevolg van de consultatie of het gebruik van de informatie vervat in deze technische nota. Het auteursrecht en alle intellectuele rechten op de informatie in de technische nota berusten bij het GTO en deze informatie kan niet worden gereproduceerd zonder voorafgaande en uitdrukkelijke toestemming.

Note : L'information contenue dans cette note technique est fournie uniquement à titre informatif et ne peut en aucun cas être en contradiction avec la législation. L'OTC ne peut être tenu responsable d'un quelconque dommage résultant de la consultation ou de l'utilisation de l'information contenue dans cette note technique. L'OTC est dépositaire des droits d'auteur et de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'information dans la présente note technique : cette information ne peut être reproduite sans son consentement préalable et explicite.